

Service Gestion des Volontaires

## ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant engagement en qualité de  
sapeur-pompier volontaire

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la sécurité intérieure notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,  
VU la candidature de madame Clara PY en date du 20/09/2018,  
VU l'avis du comité de centre de SAINT-PAUL,  
VU le certificat médical d'aptitude physique et médicale du  
05/12/2018,  
VU la charte du sapeur-pompier volontaire signée par l'intéressée le  
13/10/2018,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du TARN,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Clara PY née le 21/07/2000 à CASTRES (81), est engagée au corps départemental des sapeurs-pompiers du TARN, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de sapeur 2<sup>ème</sup> classe, affectée au centre de secours de SAINT-PAUL, pour une période de 5 ans, à compter du 15/12/2018.

**Article 2** : Ce premier engagement comprend une période probatoire, permettant l'acquisition de la formation initiale, qui ne peut être inférieure à un an ni supérieure à trois ans.

L'engagement pourra être résilié d'office en cas d'insuffisance dans l'aptitude ou la manière de servir de l'intéressé durant l'accomplissement de la période probatoire.

**Article 3** : Monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours du TARN, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du TARN.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
notification à l'intéressée le

A ALBI, le

**14 DEC. 2018**

Le président du conseil d'administration  
du SDIS



Michel BENOIT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif de TOULOUSE peut être saisi par courrier (68 rue Raymond IV - BP 7007 - TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>